

## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 20 décembre 2022

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

21

date de la convocation : le 15 décembre 2022

de Votants

23

L'an deux mil vingt-deux, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire. Une première réunion était initialement prévue le 12 décembre mais le quorum n'a pas été atteint (12 personnes présentes).

**Présents :** M. BARRÉ Frédéric, Maire, Mme AUMONT Cindy, M. AVENARD Jean-François, M. BEZANNIER Marcel, M. BLOT Alain, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, Mme DUPONT Aurélie, M. FROGER Jonathan, M. GODET Alain, Mme GUILLARD Lisiane, Mme LECAS Amélie, M. LECESVE Loïc, M. LEMONNIER Thierry, Mme MAKRELOUFI Aline, M. PATAULT Laurent, Mme GOUPIL Micheline, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean-Pierre.

**Pouvoirs :** M. BUNAS Christophe pourvoir à M. BLOT Alain et Mme COURTAN Nathalie pourvoir à M. BARRÉ Frédéric

**Absents / excusés :** Mme BALTAZART Noémie, Mme BELLANGER Geneviève, Mme CABARET Carole et Mme FOULARD Sabrina.

**Secrétaire de Séance :** Mme AUMONT Cindy

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 1<sup>er</sup> décembre 2022
- Finances :
  - o Subvention CCAS
  - o Refacturation des charges au CCAS
  - o Versement d'une subvention concernant l'appel à projet « Parcours Educatif Artistique et Culturel »
  - o Dédommagement Sogea
- Marchés publics : assurance dommage aux biens
- Affaires et questions diverses

## 1) Finances

### **DELIBERATION N°2022-134 SUBVENTION AU CCAS**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention au CCAS de Bonnétable afin d'honorer le paiement des factures.*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, le versement d'une subvention de 20 000 € au profit du CCAS de Bonnétable.*

### **DELIBERATION N°2022-135 REFACTURATION DE CHARGES AU CCAS DE BONNETABLE**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service administratif du CCAS de Bonnétable occupe un local situé au sein de la Mairie. Il est nécessaire de lui refacturer les frais de consommables (eau, électricité, gaz), de nettoyage des locaux mais également d'affranchissement, de télécommunication. Cette somme s'élève à 6 888.74 € pour l'année 2022.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de refacturer la somme de 6 888.74 € au CCAS de Bonnétable pour les frais engagés par la commune au titre de l'année 2022.*

### **DELIBERATION N°2022-136 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION CONCERNANT L'APPEL A PROJET « PARCOURS EDUCATIF ARTISTIQUE ET CULTUREL »**

*Dans le cadre de l'appel à projet « Parcours éducatif, artistique et culturel », l'école Catherine Paysan a déposé un dossier auprès du Rectorat.*

*Ce projet a été étudié par la Délégation Académique à l'Action Culturelle et a obtenu un avis favorable. Le Rectorat a octroyé à la commune la subvention exceptionnelle de 2 000 € pour ce projet.*

*Ce dernier étant financé par la coopérative scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de reverser l'intégralité de cette subvention à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole.*

*Cette subvention ne peut pas être versée directement à la coopérative scolaire mais uniquement à la collectivité qui a compétence en matière de fonctionnement des écoles.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'OCCE de Bonnétable.*

### **DELIBERATION N°2022-137 DEDOMMAGEMENT SOGEA**

*L'entreprise Sogea effectue actuellement des travaux d'assainissement pour la Commune. Elle utilise le compteur électrique de la place Charles de Gaulle pour sa zone de chantier.*

*En contrepartie, la Commune souhaite un dédommagement financier estimé à 500 euros pour la durée du chantier.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à émettre un titre de recette pour un montant de 500 euros à l'entreprise Sogea en dédommagement des frais inhérents à leur zone de chantier.*

## 2) Marchés publics

### **DELIBERATION N°2022-138 ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS**

*La Commune avait un contrat en cours avec Pilliot Assurances. Ce dernier a informé la commune d'une augmentation importante de sa cotisation pour l'année 2023. De fait, la Commune a résilié le contrat en cours au 31/12/2022.*

*Une consultation a donc été lancée pour une assurance dommage aux biens pour l'année 2023 uniquement. Cela permettra de relancer les 5 lots assurances en même temps pour l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue le marché d'assurance dommage aux biens à la société SMACL pour un montant de 21 677,86 € réparti en 18 384,62 € TTC pour la Commune et 3 293,24 € TTC pour le CCAS pour l'année 2023.

### 3) Questions diverses

M. le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

**TABLE DES DECISIONS 2022**

Date de la décision	N° de la décision	Domaine d'intervention	Intitulé	Attributaire	Montant HT
24/11/2022	DM - 2022- 239	Marché en procédure adaptée	Achat de fournitures pour les illuminations de Noël, l'éclairage public et les services techniques	Yesss Electrique	1 644,85 €
24/11/2022	DM - 2022- 240	Marché en procédure adaptée	Achat de bordures de voirie - avenue de la Forêt	Libaud	1 350,30 €
29/11/2022	DM - 2022- 241	Marché en procédure adaptée	Achat de visserie pour la fabrication de chalets de Noël	Chavigny	98,60 €
29/11/2022	DM - 2022- 242	Marché en procédure adaptée	Achat de tubes et paumelles pour la fabrication de chalets de Noël	Chavigny	1 008,39 €
29/11/2022	DM - 2022- 243	Marché en procédure adaptée	Achat de fournitures de plomberie pour l'école maternelle	Maillard	140,81 €
30/11/2022	DM - 2022- 244	Marché en procédure adaptée	Achat de peinture pour le local athlétisme	Prisma Décor	313,35 €
30/11/2022	DM - 2022- 245	Marché en procédure adaptée	Achat d'une serrure	Prolians	46,66 €
30/11/2022	DM - 2022- 246	Marché en procédure adaptée	Achat de fournitures pour les services techniques	Joyeau fournitures industrielles	24,32 €
01/12/2022	DM - 2022- 247	Marché en procédure adaptée	Achat d'un onduteur pour l'école élémentaire	Delta Technologies	128,28 €

M. le Maire informe les conseillers que les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 6 janvier à 19h30 à la salle Mélusine.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 10 janvier 2023 à 20h.

M. Godet, Adjoint, informe l'Assemblée que la Communauté de Communes a édité une brochure sur les circuits de randonnées. 43 circuits sont référencés sur le territoire de la Communauté de communes Maine Saosnois dont 3 sur Bonnétable. La brochure est en vente 6 euros à l'office de tourisme.

Les panneaux sont fournis par la CDC, la Commune devant réaliser le balisage. Cela sera fait au printemps 2023. Une demande de panneaux d'informations à mettre au début des circuits a été faite auprès de la CDC.

M. Vogel interpelle M. le Maire sur des problématiques de fonctionnement des services techniques à l'origine de la création d'une section syndicale.

M. le Maire indique que la création de cette entité est une bonne chose pour la Collectivité et pourra servir d'intermédiaire entre les agents et la commune.

De part son devoir de protection à l'intégrité des agents, M. le Maire ne souhaite pas aborder ce point en public.

M. Vogel demande également si un défaut de conception a été abordé avec l'entreprise concernant les bordures le long de la rue de la Prairie. Les planches de bois actuelles ne semblent pas adaptées à la circulation de cette rue.

M. le Maire précise que des tests avaient été réalisés au préalable et que l'écluse est suffisamment large pour permettre aux véhicules et engins agricoles de passer.

M. Vogel questionne également M. le Maire sur la reprise des plantations dans le Parc.

Mme Guillard, Adjointe, informe que les plantations du verger ont été faites et que les plantations restantes seront effectuées courant janvier.



M. Vogel questionne ensuite M. le Maire sur ses relations avec le Dr Cuder. M. Barré indique ne pas avoir de contact régulier avec le médecin. Il indique également que cette dernière quitte la Commune pour des raisons personnelles. M. Vogel s'interroge sur le fait que la Commune n'arrive pas à garder les nouveaux médecins de nationalité espagnole.

Ensuite M. Vogel demande à ce que les documents financiers nécessaires à la commission finances soient envoyés bien en amont de la réunion de façon à avoir le temps de les étudier.

Les documents sollicités concernent le CCAS, la cantine, l'évolution du coût du personnel.

M. le Maire précise que ce travail est actuellement en cours par les agents.

M. Vogel demande quels sont les travaux actuellement réalisés à l'ancien « Sporting ». M. Blot précise qu'une demande d'autorisation de travaux a été déposée en Mairie pour des travaux concernant l'habitation uniquement.

M. Vogel informe ensuite le Conseil que Dr Hallal, dentiste devrait prendre sa retraite prochainement. De fait, la Commune va se retrouver sans dentiste. La Commune doit donc travailler avec Dr Hallal pour retrouver un successeur.

Enfin M. Tortevois, Adjoint, informe le conseil municipal que les travaux d'assainissement sont arrêtés pour 2 semaines et demie pour congés.

Un balayage est prévu rue Saint André de Gelly et M. Godet, Adjoint, demande à ce qu'il soit également réalisé avenue du 10 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

**Vu pour être affiché le 26/12/2022,**

**A adopter au conseil municipal du 10/01/2023**

#### **Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 10/01/2023**

Le maire, Frédéric BARRÉ

La secrétaire de séance, Cindy AUMONT

